

Cellules Départementales

Opérationnelles : Agir ensemble pour le bien-être animal... et celui des éleveurs

Les Cellules Départementales Opérationnelles (CDO) sont mises en place par les préfetures pour coordonner la réponse face à des situations de maltraitance, négligence ou souffrance d'animaux d'élevage.

CDOP – Préventive :

- Repérage et suivi des situations les plus fragiles (éleveurs en difficultés, problèmes récurrents, signes de mal-être animal).
- Objectif : prévenir la dégradation par un accompagnement humain, technique et social.
- Implication forte des GDS dans ce travail préventif.



CDOU – Urgente :

- Placée sous l'autorité de la DDETSPP.
- Intervention en cas de danger immédiat (maltraitance grave, situation sanitaire critique, abandon).
- Objectif : sécuriser rapidement les animaux, prendre les mesures nécessaires (mises en demeure, saisies), organiser la prise en charge.
- Accompagnement technique du GDS (évaluations sanitaires, conseils techniques).



Derrière une souffrance animale, il y a souvent une souffrance humaine (isolement, épuisement, difficultés économiques ou de santé). Les CDO visent donc à protéger les animaux tout en accompagnant les éleveurs en difficultés.



Qui réunit-on dans une CDO ?

Sous l'autorité du préfet, la cellule rassemble :

- La DDETSPP, pilote technique et réglementaire.
- Les forces de l'ordre (gendarmerie, police).
- Des vétérinaires (sanitaires et praticiens locaux).
- Les services sociaux (CAF, MSA, services sociaux agricoles).
- Les organisations professionnelles agricoles, dont le GDS.
- Le maire ou un représentant de la commune concernée.
- D'autres partenaires (associations, chambres d'agriculture...).

La mission des CDO est double :

1 Protéger les animaux en garantissant leur bien-être et leur santé.



Photo : Christian Lelievre

2 Accompagner les éleveurs, en tenant compte de leur souffrance humaine (isolement, santé, finances, détresse psychologique).



Photo : Cyril Aymonier

Les actions peuvent aller

- D'un accompagnement technique et social,
- À des mises en demeure, voire la saisie des animaux si nécessaire.

GDS France 26 rue dagorno - CS 61711 75578 PARIS Cedex 12

01 83 94 48 21 - gdsfrance@reseaugds.com

www.gdsfrance.org



L'action sanitaire ensemble

GDS
France

